

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



## Charte Demain la Terre

### Deux nouveaux critères « SANS » pour une agriculture toujours plus responsable en productions fruitières et légumières

Véritable socle de l'association de producteurs Demain la Terre, la Charte Demain la Terre® regroupe une soixantaine de critères autour de 9 thématiques : les produits phytosanitaires, l'eau, le sol, la biodiversité, l'énergie, les déchets, l'économie et le social. Elle encadre l'engagement des producteurs adhérents de l'association dans la construction d'une agriculture responsable, respectueuse de l'environnement et des hommes.

Afin d'aller toujours plus loin dans cet engagement, l'association Demain la Terre lance deux nouveaux critères qui répondent à la volonté des agriculteurs de réduire leur utilisation de pesticides ; à une demande sociétale forte pour des produits respectueux de leur santé et de leur environnement ; et qui s'inscrit dans une volonté politique tournée vers l'agro-écologie.



Le premier critère, « **SANS résidu de pesticide détecté** » permettra au consommateur d'identifier un fruit ou un légume dont les analyses, effectuées par un laboratoire indépendant, n'ont détecté aucun résidu de pesticide dans le produit final. Sur la base du volontariat des producteurs adhérents, ce nouveau critère sera ajouté à l'audit annuel réalisé sur l'exploitation, par un organisme de contrôle indépendant. Lors

de cet audit annuel, la conformité au cahier des charges Demain la Terre est vérifiée, dont celle au critère « SANS résidu de pesticide détecté ». Bien entendu, ce critère est intimement lié à la réduction de l'utilisation de pesticides (obligations de moyens et de résultats).

Concernant la signalétique sur le produit final, la mention « SANS résidu de pesticide détecté » sera apposée sur le produit en complément du logo Demain la Terre.



Le second critère, « **cultivé SANS pesticide de synthèse** » est un engagement sur le moyen de production. Il permettra au consommateur d'identifier en magasin un fruit ou un légume issu d'une pratique de production davantage respectueuse de l'environnement. En effet, le producteur qui souhaite intégrer volontairement cette démarche s'engage alors à n'utiliser aucun traitement comportant des pesticides de synthèse de la

graine au fruit/légume final. Dans ce contexte, seuls les produits de traitement utilisés en Agriculture Biologique ainsi que les alternatives de biocontrôle seront susceptibles d'être utilisés. Comme pour le précédent, ce nouveau critère sera ajouté à l'audit annuel réalisé chez le producteur adhérent, par un organisme de contrôle indépendant. Lors de cet audit, la conformité au cahier des charges Demain la Terre est vérifiée, dont celle au critère « cultivé SANS pesticide de synthèse ».

L'identification par le consommateur se fera grâce à la mention « cultivé SANS pesticide de synthèse » apposée sur le produit final en complément du logo Demain la Terre.



D'ores et déjà, 11 producteurs adhérents ont déjà validé de manière volontaire leur engagement à l'un ou deux de ces critères :



SARL Cormorèche • Ferme de la Motte  
Fruits Rouges & Co • Kultive • Saveurs des Clos



Le Jardin de Rabelais • Picvert • Saveurs des Clos  
Val de Sérigny • Le Verger de la Blotière  
Champs de Légumes • Pomliberty



Avec ces nouveaux développements, l'Association Demain la Terre et ses adhérents s'inscrivent durablement comme des acteurs engagés pour un modèle agricole renouvelé, plus sûr, en réponse aux attentes économiques, sociétales et environnementales, des producteurs et des consommateurs.

L'Association Demain la Terre, créée en 2004, rassemble aujourd'hui 13 entreprises agricoles fruits et légumes, réunies autour d'une même vision de l'agriculture et du développement durable, alliant environnement/biodiversité, économie et social. Demain la Terre a développé son propre cahier des charges, la Charte Demain la Terre®, qui vise à apporter aux consommateurs les preuves crédibles de l'engagement des producteurs, axée sur trois priorités : la santé, la qualité et le respect des Hommes et de l'environnement. Son application est contrôlée annuellement par un organisme indépendant. Plus de 165 000 tonnes de fruits et légumes sont « certifiés » Demain la Terre. C'est la référence RSE en agriculture fruits et légumes, une troisième voie avec l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique. Demain la Terre est un des membres-fondateurs du Collectif de la Troisième Voie des Filières Agricoles Responsables.

**Demain la Terre, pour des fruits et légumes responsables plus sains, plus sûrs, pour tous !**